

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018-043

## Objet:

Demande de subvention : plateforme de télétravail télécentre.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire. Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc - BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle - NADAL Olivier - MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie - CONTRERAS Sylvie (à 18h35) Pouvoirs: LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François -GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents: MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune occupe une position de carrefour au cœur de la vallée de l'Hérault. A l'intersection des autoroutes A750 et A75, il est à 20 mn de Montpellier et 35 de Béziers.

Vers Gignac convergent chaque jour des milliers de travailleurs, pour la plupart salariés, qui se dirigent vers l'Agglomération de Montpellier pour l'essentiel, mais aussi, bien que pour une moindre part, vers Béziers.

C'est également un lieu de passage obligé pour les travailleurs indépendants et certains salariés qui effectuent beaucoup de déplacements pour rejoindre le centre de la France depuis Montpellier et le sud-est de la France, et au-delà l'Île de France par une autoroute gratuite et faiblement embouteillée.

Ces constats ont amené la commune et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault à envisager la création d'une plateforme de télétravail, un télécentre à Gignac.

Ce tiers lieu comme certains le nomment, est un intermédiaire entre le travail en entreprise ou en collectivités proprement dites et le travail à domicile. C'est un vrai espace de travail puisqu'il lui est totalement dédié

Le télécentre sera destiné aux travailleurs salariés, aux travailleurs et aux professionnels libéraux nomades.

Cet espace offrira des espaces de travail isolé dans un espace partagé, des bureaux individuels et un espace de convivialité.

Chaque poste de travail sera équipé de prises individuelles et d'une connexion internet.

Cet espace se situe en plein cœur de ville sur la Place de Verdun, dans l'ancien hôtel de ville, salle Gilbert Sénès, rénové partiellement par un chantier d'insertion.

L'intérêt de cette plateforme est multiple : pour la santé des salariés et leur bien-être, pour les entreprises qui voient leur taux d'absentéisme baisser, pour l'économie locale, pour l'environnement.

Après des travaux à l'intérieur du bâtiment, les mêmes services seront proposés sur deux niveaux dont l'un totalement accessible.

Les objectifs de ce projet sont de participer au rayonnement de Gignac, être un élément structurant porteur de la redynamisation du centre-ville, conforter l'attractivité du centre-ville en apportant une nouvelle clientèle, concourir à réduire les déplacements domicile - travail en valorisant la position de carrefour, favoriser un développement touristique de qualité et conforter la position de porte d'entrée des grands sites.

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20180320-DEL2018-043-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018

Le projet est estimé à ce jour à 125.940 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles aux collectivités et organismes susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 27 voix POUR (unanimité)

- ✓ ADOPTE le projet ainsi présenté
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles aux collectivités et organismes susceptibles de nous soutenir dans la réalisation de ce projet structurant
- ✓ AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-François SO

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20180320-DEL2018-043-DE Date de télétransmission : 27/03/2018 Date de réception préfecture : 27/03/2018